

M I G R ' A C T I O N S

Édition Spéciale
**60^{ème} anniversaire de
l'immigration marocaine
et turque en Belgique**

SUCCESS STORY

Mehmet AYDOGDU

BLEGNY-MINE

plongez avec nous
au coeur de l'histoire !



Ressources photos :
www.istock.be
www.pexels.com

Imprimerie Off7 - 4^{ème} Avenue 26, 4040 HERSTAL
Date de parution : septembre 2024



ÉDITO

Le 17 février 1964, un accord de coopération est signé entre le Maroc et la Belgique pour organiser l'arrivée de travailleurs marocains, suivi d'une convention similaire avec la Turquie le 16 juillet de la même année. Ces accords, initiés par une pénurie de main-d'œuvre, ont marqué le début d'une migration qui a non seulement répondu à un besoin économique immédiat, mais aussi jeté les bases d'une société belge plus diverse et multiculturelle.

Soixante ans plus tard, cette édition spéciale de notre magazine rend hommage à ces communautés. Elle revisite ce chapitre de notre histoire commune à travers des témoignages, des événements et des analyses.

Nous débutons cette édition par une analyse du nouveau pacte européen sur l'immigration et l'asile (p.6), afin de mieux comprendre son impact sur les droits des ressortissants extra-européens.

Ensuite, nous vous invitons à voyager dans le temps en visitant Blegny-Mine (p.10), un site qui plonge les visiteurs dans la réalité du travail des mineurs de l'époque et évoque les sacrifices de ceux-ci, belges et étrangers, pour bâtir le pays que nous connaissons aujourd'hui.

Nous continuons avec l'histoire inspirante de Mehmet Aydogdu (p.16), qui incarne la résilience de nombreux migrants ayant surmonté d'innombrables obstacles pour s'intégrer et contribuer activement à leur pays d'adoption.

Nous vous invitons aussi à (re)découvrir les Fonds Patrimoniaux de la Ville de Liège (p.20), où notre patrimoine commun est préservé et accessible au public.

Ensuite, Alain Chevalier, directeur général du festival RITU, partage son témoignage sur l'importance de cet événement annuel qui réunit des artistes du monde entier pour célébrer le dialogue interculturel (p.22).

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés, nous avons lancé la deuxième saison de notre podcast « Découvre mon histoire », où trois générations de Turcs/Turques et Marocains/Marocaines partagent leur expérience migratoire (p.25).

Enfin, nous proposons une sélection de supports audiovisuels recensés par le PointCulture de Liège (p.30), retraçant l'histoire de l'immigration turque et marocaine en Belgique.

Cette édition se termine par une analyse de notre campagne de sensibilisation #JePenseDoncJeVote (p.34), soulignant l'importance de la participation citoyenne des descendants de ces migrants aux élections de 2024, et le rôle crucial de l'information pour déconstruire les préjugés.

À travers ce numéro, nous rendons hommage aux hommes et femmes qui ont quitté leur pays d'origine il y a 60 ans pour bâtir une nouvelle vie en Belgique. Leur héritage est aujourd'hui profondément ancré dans notre société, contribuant à la construction de notre identité multiculturelle.

SOMMAIRE





ÉDITION SPÉCIALE : 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'IMMIGRATION MAROCAINE ET TURQUE EN BELGIQUE

Le Pacte européen sur la migration et l'asile : un maximum de garanties pour les États membres, un minimum pour les demandeurs d'asile	06
Blegny-Mine , plongez avec nous au coeur de l'histoire !	10
SUCCESS STORY	
Mehmet Aydogdu , un parcours entre héritage culturel et engagement	16
Les Fonds Patrimoniaux de Liège : des trésors inestimables, soigneusement préservés	20
Les Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire (RITU)	22
La deuxième saison de « Découvre mon histoire » Le podcast du CRIPEL	25
La médiagraphie de Point Culture : soixante ans d'immigration marocaine et turque en Belgique	30
La campagne de sensibilisation du CRIPEL « Je pense donc je vote »	34

Le Pacte européen sur la migration et l'asile :

un maximum de garanties pour les États membres, un minimum pour les demandeurs d'asile

Le 14 mai dernier, un peu à la surprise générale, le Conseil de l'Union européenne a adopté son pacte sur la migration et l'asile. Officiellement, il s'agissait d'adopter « une série d'actes législatifs visant à réformer le cadre juridique de l'UE en matière de gestion de la migration et de l'asile ». C'est cet événement que le CIMB (Centre Interculturel de Mons et du Borinage) a choisi d'évoquer dans une nouvelle session de son « cycle de réflexions et d'actions ». Dans ce deuxième numéro de cette série de visioconférences qui s'emploie à « changer notre regard sur les migrations et démêler le vrai du faux sur certaines idées reçues », **Manuela De Koster** du service « étude et politique » du CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) a été invitée à aborder la question intitulée « **Le pacte UE sur l'asile et la migration : quelles conséquences sur les droits fondamentaux ?** »

L'idée qui présidait à l'élaboration du texte sur la table de l'Union européenne depuis 2020 était de viser trois objectifs de réforme du pacte de la migration et l'asile. Le premier était d'alléger la charge pesant sur les pays de l'UE dans lesquels la plupart des migrants arrivent. La deuxième était d'offrir un cadre plus juste et plus efficace pour l'enregistrement et le traitement des demandes d'asile. Le troisième et dernier était de contribuer à réduire les mouvements secondaires.

Dans les faits, ce texte établissait un ensemble de règles amenées à contribuer à gérer les arrivées de manière ordonnée, établir des procédures efficaces et uniformes, et assurer un partage équitable de la charge entre les États membres.

Les origines du Pacte

Selon les dires de **Manuela De Koster**, le Conseil européen plus conservateur a globalement imposé au Parlement sa vision sur la réforme du système d'asile et de migration de l'UE. La genèse de l'adoption de ce texte remonte aux années 2015-2016 et à ce qu'on a appelé la « **crise migratoire** » marquée par une augmentation soudaine des arrivées de demandeur.euse.s de protection.

Ces années ont été traversées par différents phénomènes : une non-application du règlement de Dublin par certains États membres qui a entraîné des mouvements secondaires, une approche « hotspot » en Italie et en Grèce qui a provoqué un encampement aux frontières, une relocalisation entre États membres avec un quota prévu non mis en œuvre, une déclaration UE-Turquie



en vue d'une externalisation des frontières et, enfin, un contrôle renforcé des frontières extérieures.

Durant la période 2016-2018, une proposition de réforme du système européen commun d'asile par la Commission européenne a émergé. Cette proposition globale incluait une proposition de réforme du règlement de Dublin (incluant une solidarité obligatoire, un quota par État membre, une relocalisation en cas de système surchargé), une proposition d'un règlement « procédures d'asile », une proposition d'un règlement « qualification » reprenant des critères pour définir qui peut être



reconnu réfugié.e ou bénéficiaire de protection subsidiaire, et une proposition de révision de la directive « d'accueil ». Le résultat a été un accord politique sur la réforme de la directive « accueil » et un règlement « qualification ».

Entre 2020 et 2023, la nouvelle Commission, fruit des élections de 2019, a pris place et la relance du « Pacte », marquée par des négociations difficiles, a donné lieu à une proposition de cinq textes législatifs : un règlement Filtrage, un règlement Gestion asile et migration (révision de Dublin), un règlement Procédure d'asile commune, un règlement Crise et force majeure (incluant le concept de « l'instrumentalisation » en 2021) et le règlement Eurodac (la base de données européenne des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière enregistrés dans les États membres de l'UE et les pays associés).

L'année 2023 a été marquée, en juin, par une position commune du Conseil de l'UE (gouvernement des États membres) et, en décembre, par un accord politique entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen, avec un arbitrage en faveur du Conseil. Enfin, 2024 a été l'année de l'adoption en plénière, en avril, du pacte par le Parlement européen, et de l'adoption formelle en mai, du Conseil de l'UE, avant les élections européennes en juin et, durant la suite de l'année, elle verra la préparation du plan de mise en œuvre de la Commission et des plans d'action des États membres.

Trois types de procédure

D'après **Manuela De Koster**, les caractéristiques des textes du Pacte sont qu'ils créent un système entier, qu'ils sont en lien les uns avec les autres (renvois), qu'ils établissent des procédures successives, qu'ils complexifient le système d'asile et qu'ils organisent des règles et des exceptions.

Leurs objectifs sont au nombre de quatre : **harmoniser** (adoption de règlements qui ont des effets directs en droit, remplaçant les directives qui doivent être transposées dans le droit national), **contrôler les frontières** et **éviter les mouvements secondaires**, **lier la gestion de la migration** avec la protection internationale, et **rendre les retours plus efficaces**.

Le contenu du Pacte prévoit d'abord un enregistrement et un tri à la frontière.



Ceci comprend un enregistrement Eurodac (prise d'empreintes digitales et images faciales à partir de six ans), un filtrage comprenant un examen sur quatre volets (santé, identité, sécurité et vulnérabilité), avec un formulaire « debriefing » transmis aux autorités responsables nécessitant un délai de 7 jours à la frontière, et une action juridique de non-entrée à la frontière extérieure et dans les zones frontalières intérieures, c'est-à-dire les « zones de transit » telles que les gares et les aéroports, selon le principe que les personnes ayant demandé l'asile à ces frontières ne sont pas officiellement entrées sur le territoire de l'État membre concerné, malgré leur présence physique sur le sol de l'UE.

Trois possibilités se présentent à cette étape. D'abord, une procédure d'asile « normale » sur le territoire (délai de six mois). Ensuite, une procédure d'asile accélérée (un délai de douze semaines, avec vérification de différents éléments comme la sûreté du pays d'origine, le risque pour la sécurité et l'ordre public, la transmission de fausses informations ou l'irrecevabilité de la demande). Enfin, une procédure de retour à la frontière, avec un délai de douze semaines, s'il n'y a pas de demande de protection et si la décision est négative.

Un autre volet du Pacte est la solidarité à la carte (révision du système Dublin), selon deux principes. D'abord, le premier pays d'entrée est le pays responsable pour le traitement de la demande de protection et de l'accueil. Ensuite, en cas d'État membre subissant une « pression migratoire », un mécanisme de solidarité obligatoire et flexible est activé, avec relocalisation, contribution financière à un autre État membre ou un pays tiers, et un renforcement des capacités d'un autre État membre (en personnel ou matériel). Il existe, en outre, des dérogations en temps de « crise et force majeure », ainsi qu'un principe d'externalisation.

Une menace sur le respect des droits fondamentaux

Pour Manuela De Koster, plusieurs critiques peuvent être formulées à propos de ce Pacte, particulièrement au niveau de ses impacts sur les droits fondamentaux. La détention automatique et arbitraire aux frontières (avec quel accès à une assistance juridique ?), la restriction du droit d'asile et le non-respect du principe de non-refoulement, le non-respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le non-respect de la protection des données personnelles des personnes migrantes, la prise en compte très limitée des vulnérabilités, l'absence d'accès à d'autres titres de séjour (protection ou retour)... Au final, il y a donc peu de garanties prévues pour le contrôle des droits fondamentaux.

Dominique WATRIN, DisCRI ASBL



■ Découvrez notre exposition « Une brève histoire de l'immigration en Belgique » ainsi que le jeu qui l'accompagne pour réaliser vos animations! Il est également possible de l'installer dans vos locaux pour une durée de 2 à 4 semaines.

Pour plus de renseignements :
Siobhan Renkin - 04 220 59 65
siobhan.renkin@cripel.be

Mieux **connaître** l'histoire de l'immigration en **Belgique**, c'est **mieux** comprendre comment notre **société** s'est construite...

Cette exposition, créée par le CRIPEL, sur base de la brochure « Une brève histoire de l'immigration en Belgique » écrite par **Marco MARTINIELLO** et **Andrea REA**, retrace deux siècles de migrations, depuis la création de la Belgique comme état indépendant à nos jours.

BLEGNY-MINE PLONGEZ AVEC NOUS AU CŒUR DE L'HISTOIRE !

Nous ne pouvons pas vous parler de l'immigration turque et marocaine sans vous emmener faire un tour du côté de Blegny-Mine.

Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012, Blegny-Mine est l'un des rares sites miniers en Europe où les visiteurs peuvent encore explorer les galeries souterraines.

Ce lieu historique nous permet de comprendre non seulement l'évolution de l'industrie minière, mais aussi l'impact significatif de l'immigration turque et marocaine sur la région.

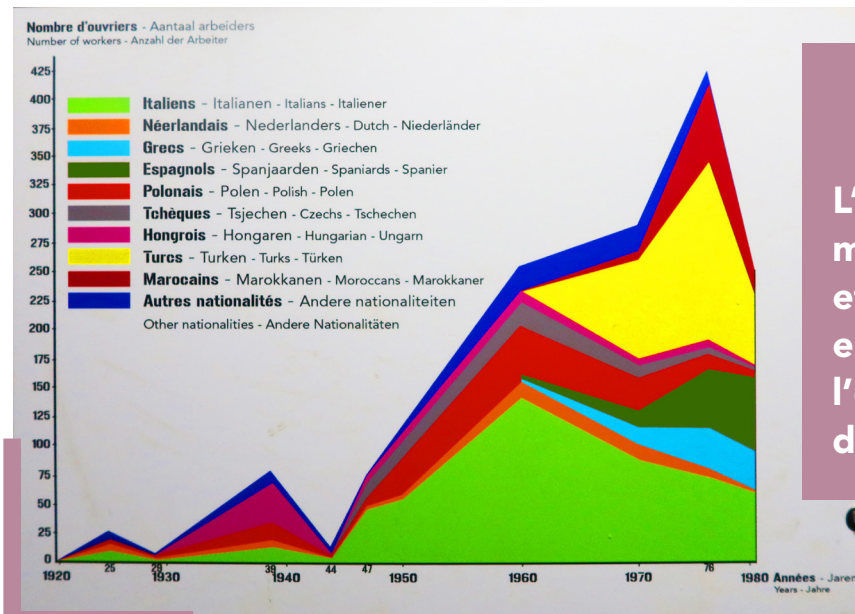




L'histoire de Blegny-Mine débute au XV^e siècle avec les moines de l'Abbaye de Val-Dieu qui exploitent les riches terres houillères. Dès le départ, les moines se rendent compte du potentiel énorme de cette ressource naturelle. L'ère industrielle commence véritablement en 1779 lorsque Gaspard Corbesier obtient une concession pour extraire le charbon. C'est une période de prospérité pour la région, marquée par une industrialisation rapide et l'essor des infrastructures minières.

Après une période d'arrêt causée par la première guerre mondiale, l'exploitation reprend en 1919 sous la direction de la famille Ausselet, marquant un tournant décisif dans l'histoire de la mine. Les Ausselet modernisent les équipements et augmentent la capacité de production, **faisant de Blegny-Mine une entité incontournable de l'industrie minière belge.**

Comme beaucoup d'autres mines, Blegny-Mine a recruté une main-d'œuvre venue des quatre coins du monde pour pallier le manque de travailleurs belges après les deux guerres mondiales.



L'immigration, venant en majorité d'Italie, de Turquie et du Maroc, devient essentielle pour maintenir l'exploitation minière de Blegny.

Ces travailleurs étrangers, souvent jeunes et en quête d'une vie meilleure, acceptent les conditions de travail difficiles et apportent avec eux leur culture, enrichissant ainsi la communauté locale. Les différences religieuses et culturelles importent peu dans la mine, **ils sont « camarades » avant tout.** Ils sont arrivés en Belgique pour les mêmes raisons.

Les sacrifices étaient assez importants pour ces travailleurs : abandonner leur pays d'origine, être peu présents pour leur famille... Certains travaillaient tellement qu'ils ne voyaient quasi pas leurs enfants grandir. Ils devaient alors se forger une vraie famille dans la mine... Nombreux étaient ceux qui pensaient rentrer un jour au pays mais beaucoup de descendants de mineurs sont toujours présents sur le territoire liégeois et font partie de notre multiculturalité.

Les années 1970 représentent l'apogée de la production charbonnière. Mais l'arrivée d'autres sources d'énergie, comme le pétrole, entraîne progressivement le déclin du secteur et la fermeture des mines.

En 1980, la Province de Liège sauve Blegny-Mine de l'oubli en achetant le site et en confiant sa gestion à une ASBL locale. **Cette initiative vise à préserver un patrimoine industriel précieux et à honorer la mémoire des milliers de mineurs qui ont travaillé ici.** Grâce au fonds FEDER, le site est transformé en un complexe touristique et un lieu de mémoire. Des investissements significatifs sont réalisés pour rénover les infrastructures, créer des parcours pédagogiques et installer des expositions interactives.

Aujourd'hui, Blegny-Mine attire entre 130 000 et 160 000 visiteurs par an, devenant un témoignage vivant de l'histoire industrielle et sociale de la région. Les visiteurs peuvent découvrir l'évolution des techniques minières, les conditions de vie des mineurs et l'impact économique de l'industrie charbonnière sur la région. Des événements culturels et des reconstitutions historiques sont régulièrement organisés pour animer le site et le rendre encore plus attractif.



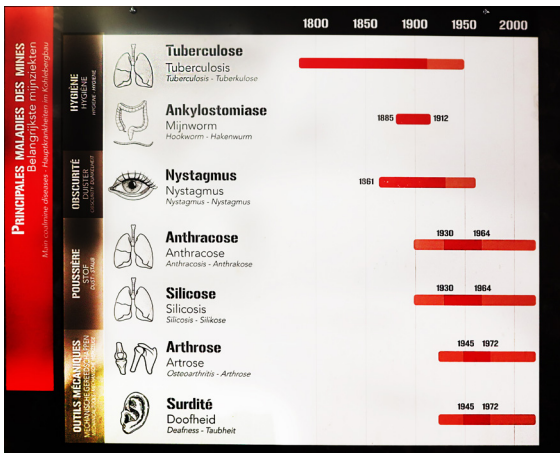


Notre guide du jour, Maryline, nous accueille avec enthousiasme. Après avoir enfilé une veste et un casque, nous prenons place dans la « cage » pour descendre à 30 puis 60 mètres sous terre. Cet ascenseur, bien que quatre fois moins rapide qu'autrefois, nous plonge immédiatement dans l'atmosphère humide et oppressante des **galeries souterraines** où la température ne dépasse pas 13°C.

Maryline, formée par d'anciens mineurs, partage avec passion et précision les défis quotidiens de ces hommes. Celle-ci nous explique les conditions de travail éprouvantes, nous fait entendre le bruit assourdissant des machines et nous retrace le processus d'extraction du charbon à travers les installations de triage et de lavage. Elle décrit les gestes précis, les outils utilisés, et les risques constants auxquels les mineurs étaient exposés. Grâce à des anecdotes et des détails vivants, elle nous plonge dans le métier laborieux de ces hommes.

Tout au long de la visite, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur la capacité de ces hommes à supporter de telles conditions de travail. Si les salaires étaient plus élevés que dans d'autres secteurs, Maryline nous révèle un aspect crucial de leur vie sous terre : une solidarité sans faille. La dureté et la dangerosité du travail forgeaient des liens profonds entre les « gueules noires », transcendant les différences culturelles et linguistiques. Leur vigilance mutuelle était une question de vie ou de mort. Dans les entrailles de la terre, les mineurs formaient une véritable famille, où chacun veillait sur l'autre.

Si aujourd'hui les mines en Belgique ont fermé, Maryline nous rappelle que de nombreux pays continuent d'exploiter les sous-sols de la terre avec des conditions de travail parfois semblables à celles de l'époque dans notre pays.





©DD_BonnierPery-008M_300, LE CLADIC

Organisez votre visite à Blegny-Mine

Blegny-Mine, avec son riche passé et son rôle dans la préservation de la mémoire ouvrière, est plus qu'un simple site touristique.

C'est un voyage poignant au cœur de l'histoire minière et de l'immigration, une expérience qui reste gravée dans les mémoires de ceux qui la visitent.

Les initiatives éducatives et les projets communautaires autour de Blegny-Mine ne manquent pas :

- 1** Visite de la mine ;
- 2** Exposition permanente « Le charbon, hier, aujourd'hui et demain » ;
- 3** Le biotope du terril et le circuit des arbres pour découvrir comment la vie renaît sur un « tas de cailloux » ;
- 4** La balade en train touristique à la découverte du pays de Dalhem-Blegny.

Des formules permettent de combiner ces activités selon l'envie. Blegny-Mine propose également des programmes spécifiques pour les écoles, les entreprises ou les touristes.

En conclusion, Blegny-Mine vous promet une expérience riche et captivante. Que vous soyez passionné d'histoire, curieux de découvrir les conditions de vie des mineurs, ou intéressé par l'impact de l'immigration sur la société belge, ce site exceptionnel a quelque chose à offrir à chacun.

Envie de visiter Blegny-Mine ?

Rendez-vous sur le site officiel de Blegny-Mine pour plus d'informations sur les horaires et les réservations :

<https://www.blegnymine.be/>

Le CLADIC (Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière)...

...met gratuitement à la disposition des historiens, chercheurs, enseignants ou amateurs éclairés plus de 100.000 documents de tous types, portant sur l'industrie minière en général et plus particulièrement, sur l'exploitation du charbon dans le bassin liégeois.

Les ressources, consultables sur place, sont constituées d'ouvrages de référence, de monographies, d'affiches, de photos et d'archives ainsi que d'une collection de plus de 80.000 livrets d'ouvriers mineurs retraçant le parcours professionnel de ces travailleurs au cours de la seconde moitié du 19^{ème} et de tout le 20^{ème} siècle. Des conférences sont également proposées ponctuellement.

Pour les écoles, il existe une animation spéciale initiant les élèves à la découverte d'un centre d'archives (voir animations pédagogiques).

Pour les entreprises, les associations ou les écoles, il y a la possibilité de location d'une salle de réunion.

Périodes d'ouverture :

Sur rendez-vous du lundi au vendredi entre 9h et 17h et le samedi de 9h à 12h.

Où ? :

à 50 mètres de l'entrée principale de Blegny-Mine (rue Lambert Marlet, 17B-4670 BLEGNY)

Contact :

+32(0)4 237 98 18 - cladic@blegnymine.be





SUCCESS STORY



MEHMET AYDOGDU

UN PARCOURS ENTRE HÉRITAGE CULTUREL ET ENGAGEMENT

Pourriez-vous nous présenter votre parcours de vie ainsi que les circonstances de votre arrivée en Belgique ?

Je suis né en Turquie où mon enfance a été profondément marquée par l'absence de mon père. En 1960, après un coup d'État militaire en Turquie, mon père, défenseur de la laïcité, fut emprisonné avec d'autres opposants politiques. Après trois ans d'emprisonnement, l'une des premières choses qu'il souhaitait était de vivre le plus librement possible. En 1964, les accords bilatéraux entre la Turquie et la Belgique l'ont poussé à partir pour s'installer à Glain.

Durant six ans, nous sommes restés, ma mère, mes frères et moi, une fois encore sans notre père. Mais au début des années 1970, la procédure de regroupement familial a permis à mon père de nous faire venir en Belgique. En arrivant ici, nous découvriions non seulement un nouveau lieu, mais aussi une nouvelle culture, une nouvelle langue. Cela n'a pas été simple pour tous les membres de la famille, mais mes parents étaient très attachés à notre identité culturelle d'origine, tout en insistant sur le respect des règles du pays d'accueil. **Cela faisait écho au combat de mon père pour la laïcité.**

Aujourd'hui, je peux dire que mes frères et moi, nous nous sommes bien acclimatés ! L'aîné a monté une entreprise de voyages, le cadet a travaillé dans la police fédérale, je suis le troisième, et le benjamin est ingénieur économiste.

Depuis notre arrivée, plusieurs générations ont bénéficié de ce regroupement familial initié dans les années 1970 et ont pu participer activement à la vie sociale, politique, professionnelle et culturelle en Belgique. *Nous ne nous sommes pas éloignés de notre culture d'origine, nous avons trouvé un équilibre entre les deux.*

Ma mère est décédée à l'âge de 94 ans et mon père à 88 ans. Notre parcours de vie est un itinéraire que nous dédions à ces deux figures marquantes, non seulement en tant que parents, mais aussi en tant qu'acteurs importants du quartier où ils vivaient. Ils nous ont transmis des valeurs et l'idée que l'intégration passe par le travail. Il ne suffit pas de dire : « Je paie mes impôts, donc je suis citoyen », il y a bien plus à faire. **Il est essentiel d'embarquer les autres avec nous dans ce processus d'intégration.**

Lorsque l'on est scolarisé, l'enrichissement intellectuel favorise l'ouverture d'esprit. Mais au-delà de cela, une chose est essentielle : le cœur ne ment pas. Quand on appartient à une société, on a des réflexions et des émotions à partager.

Votre parcours a dû être une fierté pour votre père qui s'est battu pour défendre la laïcité...

Oui, absolument. Mon père a toujours voulu que nous prenions nos responsabilités dans la société. Son combat pour la laïcité était aussi une manière de promouvoir une intégration respectueuse des valeurs et des identités culturelles. S'instruire au sein de la cité en se disant :

« Ma place est ici, je possède un certain savoir et je suis prêt à partager et à accueillir la lumière des autres ».

Il nous a transmis des valeurs telles que la solidarité, la fraternité et l'ouverture d'esprit. On parle souvent de fractures, mais elles ne sont pas toujours négatives. Je pense que nous vivons dans un monde qui a besoin de nouvelles définitions, de nouvelles appellations pour aller dans la même direction. Beaucoup de personnes essaient de progresser dans le même sens.

Essayer de transformer le négatif en positif, c'est ce que vous avez fait pour votre parcours professionnel ?

Lorsque nous sommes arrivés en Belgique, je devais commencer par la dernière année de primaire, bien que je fusse déjà en deuxième année de secondaire en Turquie. À l'époque, il n'y avait pas de dispositifs d'accueil pour les étrangers. Nous avons été transférés à l'Athénée Royal de Montegnée quelques mois plus tard. Mes parents voulaient que je devienne avocat, mais ma passion était le dessin et la peinture. Finalement, ils ont accepté que je poursuive des études en arts appliqués à Saint-Luc.

Je fréquentais Saint-Luc le jour et l'académie le soir. Un professeur de Saint-Luc m'a beaucoup marqué. Lors des évaluations, il disait systématiquement : **« Mehmet, lui, il n'aura jamais froid car il pourra toujours brûler ses œuvres. C'est le meilleur des plus mauvais ».** C'était une façon cocasse d'éduquer les étudiants !

Durant mes études, j'ai pu faire ma première exposition en 1976. Les choses se sont enchaînées et j'ai réalisé une centaine d'expositions à travers le monde. À 38 ans, j'ai eu droit à une première rétrospective de mon travail.

En 1992, j'ai adhéré au Parti Socialiste par choix personnel. J'avais envie de m'engager politiquement et le programme du parti me plaisait. J'ai commencé par mener des combats dans l'ombre tout en continuant mon activité d'artiste plasticien, ce qui ne m'a pas empêché de m'impliquer dans des activités socioculturelles.

Sous l'impulsion de Jean-Maurice Dehousse, je me suis présenté aux élections en 2000, et depuis lors, mes parcours politique, personnel et professionnel ont évolué en parallèle pour me mener là où je suis aujourd'hui. Mon ambition n'était pas forcément de faire de la politique, mais plutôt d'avoir un impact sur l'espace dans lequel j'évolue. L'art ne me suffisait pas, il fallait entrer dans l'arène pour changer les choses. À un moment donné, il faut assumer ses choix et se mettre au cœur de l'action.

Pensez-vous que l'implication des personnes d'origine étrangère aide à changer les regards et les opinions politiques à Liège ?

Il est essentiel d'ouvrir les institutions, musées et théâtres à toutes les personnes, quelles que soient leurs origines, et de valoriser leurs identités. La société future sera multiculturelle et interculturelle, c'est un devoir moral de réfléchir et de travailler dans ce sens dès aujourd'hui pour éviter de reproduire les erreurs du passé.

Avez-vous constaté une réelle évolution dans l'implication des personnes d'origine étrangère, dans leur représentation sur les listes électorales ou dans leur engagement politique ?

Aujourd'hui encore, on observe du communautarisme dans certaines listes, mais cela ne doit pas empêcher les personnes d'origine étrangère de s'impliquer et de faire bouger les choses. Ce sont des combats à mener. On dit souvent que la démocratie vacille un peu, et c'est vrai, nous sommes en difficulté, car aujourd'hui, le monde entier semble préoccupé par son propre sort. Mais si tout le monde s'enferme dans cette idéologie, il n'y aura plus de propositions à faire. Je préfère donc être dans une antichambre qui cherche constamment à s'améliorer plutôt que d'être dans un endroit où rien ne peut changer. La démocratie offre cette possibilité. Des personnes, comme mon père et d'autres, sont encore emprisonnées aujourd'hui à cause de leurs idées, de leurs engagements et de leurs paroles.

La question de la double identité est souvent évoquée parmi les jeunes générations. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Je vois la double identité comme une richesse. Les jeunes générations montrent un changement radical dans leur manière de s'identifier à la fois au pays où ils vivent et à leur culture d'origine. Ils créent des œuvres qui mélangent ces deux influences, comme des chansons en plusieurs langues. Cette double appartenance culturelle est un atout précieux et fait partie de notre réalité contemporaine.

Vous avez déjà accompli de nombreuses choses. Quels sont vos projets futurs et que souhaitez-vous encore concrétiser ?

Au-delà de l'accès à la culture, j'aimerais que l'on donne une chance à toute personne ayant la volonté de réaliser quelque chose. Dernièrement, j'ai découvert que la ville de Liège n'avait jamais mis en place de projet significatif pour les arts numériques. Pour remédier à cela, nous avons organisé une exposition sur Bill Viola, le pape de l'art vidéo. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là : nous avons lancé un appel à projets sur l'art numérique dans le domaine des arts plastiques. Nous avons découvert qu'il y avait de nombreux talents belges, certains ayant même une double nationalité.

Les actions que nous pouvons entreprendre doivent être accessibles à tous et ouvrir des portes. Il reste encore beaucoup de travail à faire. L'identité culturelle, ce n'est pas une profession ; c'est comme un jardin qu'il faut cultiver et entretenir tous les jours pour permettre à chacun de trouver sa place dans la cité. Une ville comme Liège peut permettre cela. Comparée à bien d'autres villes, elle est accueillante, multiculturelle et hospitalière.

Votre famille et vous avez connu une « success story ». Quels conseils donneriez-vous aux personnes nouvellement arrivées en Belgique ou d'origine étrangère qui se sentent parfois confrontées à la discrimination, que ce soit pour accéder à des postes importants, s'engager en politique ou poursuivre des études supérieures ?

Je pense qu'il y a une chose essentielle à garder à l'esprit : avoir une conscience. Lorsque l'on a une conscience, on peut juger, comme dans un tribunal, mais on peut aussi mettre le jugement de côté et aborder les choses en tant qu'être humain. Au lieu de juger, il s'agit de tenter des approches pour découvrir l'autre et laisser l'autre nous découvrir.

Dans le monde de la culture, par exemple, beaucoup de créateurs ne savent pas comment rédiger un dossier ou se mettre en valeur. Il serait nécessaire de les accompagner pour qu'ils puissent montrer leurs talents et leurs richesses.

Apprendre une langue est aussi fondamental, que ce soit en Wallonie ou en Flandre. Cela permet de communiquer, de prendre contact, de dire bonjour à votre voisin. Ce voisin, c'est la première personne avec qui vous allez partager une émotion, vivre dans le même lieu. C'est important ! Il ne faut pas craindre de s'investir dans les associations, les activités de quartier ou autres. Durant mon enfance, nous jouions au football, nous allions à la maison des pensionnés.

Aujourd'hui, malheureusement, on est vite découragé. Mais il faut prendre conscience que nous sommes des êtres humains dotés de richesses et de capacités inattendues et que nous devons prendre notre place dans le cœur de la cité, même si c'est difficile.

Dans le monde de la politique, il y a des hommes et des femmes, comme moi, qui comprennent que cette valeur est difficilement praticable, mais font tout pour tenir compte de cette difficulté. Je pense qu'il faut sortir de sa zone de confort. Comme pour manger, pour s'amuser, il faut sortir de chez soi. Lorsqu'il fait beau, on sort sur les terrasses, on participe à des activités.

Il faut provoquer les choses.

Le destin n'est figé pour personne.

C'est à nous d'écrire quelques pages, quelques lignes.



LES FONDS PATRIMONIAUX DE LA VILLE DE LIÈGE :

**des trésors
inestimables,
soigneusement
préservés.**

Avec plus de 500.000 documents (affiches, livres, films, manuscrits, photographies...) accessibles gratuitement et hébergés dans un espace de plus de 1 500 m², les Fonds Patrimoniaux de la Ville de Liège, nichés dans l'îlot Saint-Georges en plein cœur historique de la ville, invitent le grand public à explorer les richesses de notre passé collectif.

Acteurs de la vie culturelle de Liège, les Fonds Patrimoniaux organisent de nombreuses activités : expositions, rencontres, animations et formations. Ces initiatives permettent d'animer et de partager le patrimoine de manière interactive, le rendant accessible à un public diversifié. Quatre départements y sont installés :

© Fonds patrimoniaux - Ville de Liège

La Bibliothèque Ulysse Capitaine (BUC)

Véritable joyau des Fonds Patrimoniaux, elle conserve des ouvrages d'intérêt liégeois : imprimés, manuscrits, photographies, estampes, affiches, presse, cartes et plans, datant du 13^{ème} siècle à nos jours. Parmi ses trésors, un ensemble de 12 000 cartes et plans du pays de Liège et du monde entier, des affiches de la période française et un fonds de 1500 manuscrits.

La bibliothèque propose une vision unique de l'histoire et de la vie culturelle liégeoise, constamment enrichie pour refléter la production historique et contemporaine.

Le Centre de documentation et de recherche des musées

Abrite les bibliothèques du Grand Curtius, des Beaux-Arts et de l'Institut archéologique liégeois. Ce centre offre une vaste collection d'ouvrages couvrant toutes les spécialités muséales : archéologie, armes, verre, arts décoratifs, numismatique, beaux-arts, estampes et dessins.

Les collections de la Bibliothèque Ulysse Capitaine et du Centre de documentation et de recherche des musées renferment des archives qui témoignent des vagues migratoires successives et de l'intégration des communautés immigrées. Récemment mises en lumière lors de l'exposition

« Anniversaire des 60 ans de l'immigration turque et marocaine 1964-2024 », ces archives permettent d'explorer les récits personnels et collectifs des migrants, leurs contributions à la vie sociale, culturelle et économique de Liège, ainsi que les défis qu'ils ont rencontrés. Ces ressources offrent une perspective précieuse pour comprendre l'évolution de la diversité culturelle en Belgique et son impact sur notre société actuelle.

Le Centre de littérature jeunesse et graphique

Créé en 2009 autour du Fonds Michel Defourmy, il rassemble environ 70.000 ouvrages dédiés à la littérature jeunesse et aux littératures graphiques. Les Ateliers du Texte et de l'Image (A.T.I. asbl) mettent en valeur ce fonds à travers divers projets régionaux, nationaux et internationaux, continuellement enrichi par de nouvelles acquisitions et dons.

Les Archives de la Bande Dessinée (ABD)

Développé en lien avec la collection du musée des Beaux-Arts, ce nouveau département a été inauguré en 2023. Albums, fanzines, journaux, études, la collection est déjà riche de 5000 imprimés permettant une approche de la bande dessinée à travers son histoire et ses différents

espaces de diffusion. De ses héros les plus connus à ses auteurs et autrices les plus singuliers, elle offre un aperçu de la diversité de la création. Entre récolte du patrimoine et soutien à la création contemporaine locale, la collection de planches originales et documents préparatoires, permet aussi une approche didactique de la bande dessinée et de ses processus créatifs.

Conscients de l'importance de préserver ces trésors pour les générations futures, les Fonds Patrimoniaux de la Ville de Liège ont lancé un vaste projet de digitalisation. Cette initiative permet de protéger les documents et objets fragiles, tout en les rendant accessibles au plus grand nombre, partout dans le monde.

Pour consulter ces collections en ligne, rendez-vous sur <https://collections.liegemusees.be/>.

Si cette présentation vous a donné envie de découvrir les Fonds Patrimoniaux de la Ville de Liège, n'hésitez pas à planifier votre visite. La ville propose de nombreuses opportunités d'exploration, en solo, en famille ou en groupe. Les visites guidées, souvent animées, offrent une immersion totale dans ce riche patrimoine.

Les Fonds Patrimoniaux de Liège

Féronstrée 86 - 4000 Liège

+32 (0) 4 221 94 72

fonds.patrimoniaux@liege.be

Ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h ou sur rendez-vous.

Les Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire (RITU)

RENCONTRE AVEC ALAIN CHEVALIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU RITU.

En avril dernier, la 41^{ème} édition du festival RITU s'est tenue à Liège, accueillant de nombreuses compagnies de théâtre universitaire venues des quatre coins du monde : Maroc, Sultanat d'Oman, Cameroun, Estonie, Burkina Faso et Belgique. Pendant une semaine, ces compagnies se sont succédées sur scène et ont participé à divers moments d'échanges sur leurs traditions théâtrales et leurs richesses culturelles.

« L'objectif du festival est de favoriser la rencontre, pas forcément entre les cultures mais entre les personnes(...) Le but du festival est aussi de travailler à l'ouverture vers l'ensemble de la population liégeoise » explique Alain Chevalier, Directeur général du RITU.



Depuis plus de quarante ans, le festival a accueilli quelque 190 troupes venant de plus de 50 pays, résultat d'un travail logistique et administratif conséquent, notamment en ce qui concerne les visas. **« Les délais sont de plus en plus longs, ça coûte cher, les services d'obtention des visas sont parfois externalisés, notamment dans certains pays d'Afrique où ce sont des bureaux privés qui s'en occupent, ce qui laisse place à pas mal d'extorsions »**, ajoute A. Chevalier.

Le RITU cherche chaque année à attirer un public toujours plus varié. Cette année, des partenariats ont été créés avec des opérateurs locaux œuvrant dans le domaine de l'interculturalité, tels que le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège, le Foyer Culturel de Jupille-Wandre, le Centre Culturel de Seraing, et Arsenic2. Épinglons au programme de cette édition 2024, le spectacle *« Lipstick stick »*, abordant la lutte entre le corps et l'âme pour révéler son identité de genre, a particulièrement touché **la Fondation Ihsane Jarfi***, qui projetterait d'inviter à nouveau la troupe de l'Université des Sciences Techniques de Muscat (Sultanat d'Oman) pour son Gala annuel.

Pour les compagnies de théâtre universitaires, belges comme étrangères, ce festival représente une opportunité unique de franchir les frontières et de découvrir les richesses culturelles d'autres pays.

Chaque année, nous organisons ce que nous appelons « la Soirée Spécialités » où chaque troupe propose un choix de ses produits de bouche à l'ensemble des participants. Il n'y a rien à faire, la table ça aide à nouer les contacts. Il n'y a plus de « eux » et de « nous », nous sommes tous ensemble, confie A. Chevalier.

***La Fondation Ihsane Jarfi** a été créée suite au meurtre homophobe dont a été victime Ihsane Jarfi, jeune trentenaire d'origine marocaine qui fut enlevé, torturé et assassiné par quatre individus en avril 2012, en sortant d'une discothèque à Liège.

La fondation a pour but de défendre les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais surtout de lutter contre toutes les formes de discrimination ou de violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Ce combat, le père d'Ihsane, Hassan, le mène depuis 2014, sans relâche.

Concerts, soirées de gala, conférences, représentations théâtrales, marches : les champs d'action sont larges et le combat perdure encore aujourd'hui. Par leurs actions de sensibilisation, ils déconstruisent le tabou des minorités auprès du grand public, mais aussi au sein des cultures. D'origine marocaine, Hassan Jarfi démontre qu'il est possible de parler de l'homosexualité dans toutes les familles et communautés.

Les avancées de la fondation ont permis d'ouvrir un refuge pour les jeunes LGBT de 18 à 25 ans.

L'adresse reste anonyme, mais il est possible de les contacter 7 jours sur 7 par téléphone, SMS ou WhatsApp au 0479 15 87 44.

www.fondation-ihsane-jarfi.be

L'ensemble des spectacles programmés lors du festival aborde des enjeux sociaux, économiques et culturels communs à toutes les sociétés. **« Toutes les communautés sont traversées par les mêmes types de débats que les nôtres, même si certains aspects diffèrent, cela reste des enjeux humains. Comme la place de la femme dans la société, par exemple. Ces débats créent des liens que nous pouvons transmettre »**, poursuit A. Chevalier.

La sélection des troupes se fait sur la base d'un dossier, mais le festival prend également en compte les disparités de moyens et de conditions de travail. **« Certaines troupes n'ont qu'une chaise et un petit local pour répéter. Nous essayons d'en tenir compte également »**, précise A. Chevalier.

« Nous avons la chance à Liège d'avoir une troupe, le TURLg, aussi bien ancrée dans l'institution. J'en connais peu qui soient autant soutenues par leur université et à qui l'on donne véritablement des moyens », souligne-t-il.

Les troupes se produisent dans leur langue et, parfois, les spectacles n'ont pas besoin d'être sur-titrés car suffisamment visuels et explicites.

« Il faut dépasser la barrière de la langue au théâtre, c'est presque un préjugé, car les chemins se font malgré cela », affirme A. Chevalier.

Pour la première fois, le festival a mis un accent particulier sur un pays : le Maroc. **« Depuis la création des RITUS, un lien naturel s'est formé avec les institutions marocaines, notamment avec le Consulat Général du Royaume du Maroc à Liège qui suivait nos éditions. Notre Théâtre Universitaire Royal de Liège (TURLg) s'est également produit à plusieurs reprises aux festivals de Tanger et de Casablanca, de Fez, de Marrakech... De plus, le RITU de cette année coïncidait avec le 60^{ème} anniversaire de l'immigration marocaine en Belgique. Cela nous a donné l'occasion de visiter l'exposition sur l'histoire de cette immigration aux Fonds Patrimoniaux de la Ville de Liège avec les compagnies participantes »**, relate A. Chevalier.

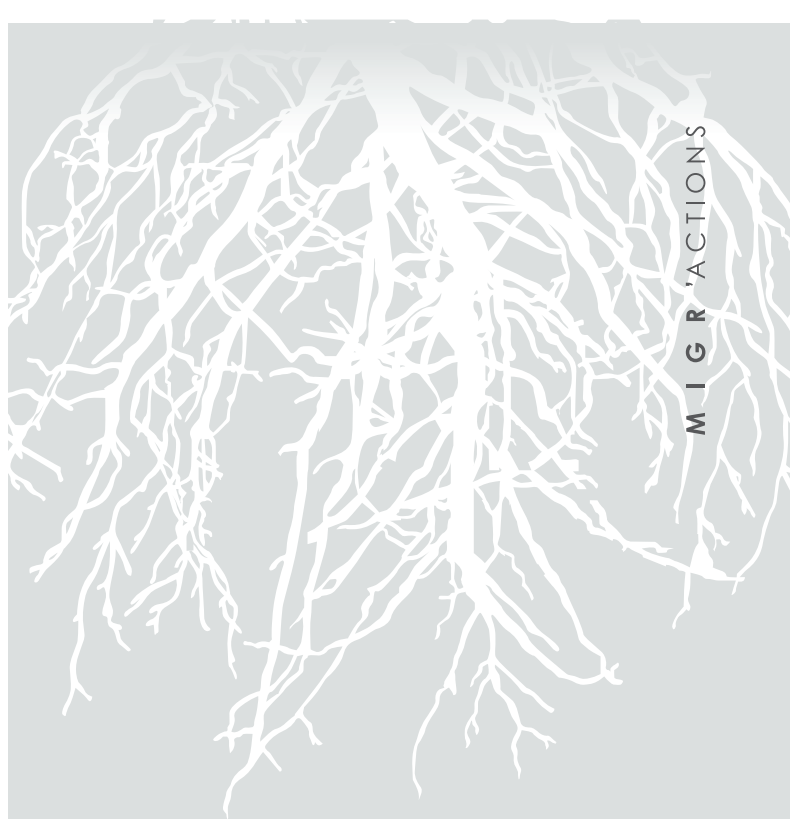
Ces rencontres témoignent de la vitalité du théâtre universitaire et de son rôle crucial dans le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Le festival RITU continue de se positionner comme un acteur majeur de la scène théâtrale internationale, prouvant que le théâtre, au-delà des mots, est un puissant vecteur de connexion humaine. Nous vous donnons donc rendez-vous fin mars 2025 pour la 42^{ème} édition des RITUS !

La deuxième saison de « Découvre mon histoire », Le podcast du CRIPEL... interroge l'identité multiple à partir de l'immigration turque et marocaine qui célèbre ses 60 ans.

Depuis 2023, le CRIPEL (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège) met l'été à profit pour diffuser une série de podcasts qu'il a baptisée très simplement « *Découvre mon histoire* ». La série, dont le lancement démarre dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés programmée traditionnellement le 20 juin, compte trois épisodes distillés à intervalles régulier durant l'été. Les trois enregistrements de cette année sont à présent disponibles. Concordance de calendriers oblige, l'édition 2024 a enraciné son propos dans un anniversaire : la double célébration des 60 ans de l'immigration turque et marocaine.

L'an dernier, pour la mise en route de « Découvre mon histoire », le CRIPEL avait choisi d'aborder trois thématiques plus généralistes, puisant leur inspiration dans l'actualité du moment, à savoir le logement en famille d'accueil, la distinction dans l'accueil des réfugiés d'Ukraine et d'ailleurs, et les traumatismes psychosociaux des personnes réfugiées. Cette année, le schéma de chaque épisode n'a pas changé. Il s'agit toujours, dans chacun d'entre eux, de raconter le parcours d'une ou plusieurs personne.s réfugiée.s et de compléter son/leur récit par le témoignage d'un.e expert.e et/ou d'une personne ressource du secteur de l'intégration.

Pour cette deuxième saison, centrée donc sur les 60 ans de l'immigration turque et marocaine, trois thèmes ont été retenus : la notion d'identité multiple dans l'épisode 1, l'intégration via l'école (2ème génération) dans l'épisode 2 et l'intégration via l'emploi (1ère génération) dans l'épisode 3. Trois moments de découverte ancrés dans le récit de vie et la réflexion !





L'épisode 1 s'ouvre sur les témoignages de Mounia, née à Fléron en 2000 de parents d'origine marocaine, et Lale, née à Verviers en 1995 de parents d'origine turque. L'une et l'autre racontent leur enfance particulière, confrontée à une vie quotidienne placée sous la double identité, au racisme et au sentiment d'appartenance à une autre communauté. Différence d'éducation, sentiment de devoir de réussite, ressenti ambigu (par rapport au port du voile, notamment), inconfort de se trouver dans une situation « d'entre deux », sentiment de sécurité de se retrouver auprès des membres de sa communauté, les confidences croisées se succèdent autour des relations aux autres, qu'ils soient membres de la communauté d'origine, extérieurs à cette communauté ou individus vivant dans le pays d'origine.

S'exprimant en tant qu'observatrice, **Sandra Gasparotto**, responsable de projet et formatrice au CRIPÉL, définit la double identité comme une identité unique construite sur deux référents qui peuvent parfois être en contradiction. Selon elle, on a tous une identité multiple, mais qui, dans le cas de la double appartenance, se construit sur des référents différents. Pour les personnes d'origine étrangère, la particularité principale de l'identité multiple est la langue, avec celle parlée à l'extérieur qui n'est pas celle parlée à la maison. On pointe généralement la religion comme principal élément de différence, mais la langue, porteuse de culture, l'est aussi. Les éléments de fondement de l'identité sont multiples (expression artistique, musique, etc.) et c'est autour de ceux-ci que l'individu fonde le sentiment d'appartenance.

Pour Sandra Gasparotto, la double appartenance crée des contradictions, des tensions à la fois internes et externes, avec les autres, comme, par exemple, la fait de porter le voile ou non. Il existe même des différences culturelles au sein des familles. L'extérieur amène des différences culturelles qui provoquent des décalages, entre autres, entre enfants et parents, au point que les rapports au pays d'accueil et à la culture d'origine peuvent parfois être différents entre frères et sœurs. Les personnes ne sont pas toutes les mêmes dans leurs rapports aux deux cultures.

De même, elles sont renvoyées régulièrement à leur culture d'origine, alors qu'elles sont porteuses de plusieurs cultures à travers lesquelles elles se sont construites. Et elles sont beaucoup plus conscientes que les autres de leur culture belge et de leur culture d'origine, parce que la double appartenance les a poussées à beaucoup plus réfléchir sur leur identité.

Des parcours positifs liés à des rencontres

Je suis...

Dans l'épisode 2, ce sont Lahoucine, né en 1960 au Maroc, et Neriman, née en 1959 en Turquie, qui prennent la parole comme témoins. Leurs pères ont quitté leurs terres d'origine pour débarquer en Belgique, durant les années 60, dans le but d'offrir une vie meilleure à leur famille. Arrivés tous deux à Seraing, le premier a été engagé dans une mine, le second dans un garage comme mécanicien. Lahoucine et Neriman les y ont rejoints, dans le cadre d'un regroupement familial, respectivement à l'âge de 10 et 7 ans. De cette époque, ils gardent tous deux le souvenir d'avoir été bien entourés, notamment à l'école où la bienveillance à leur égard était de mise et le racisme absent. Pour Neriman, les principaux obstacles se sont présentés dans sa carrière professionnelle d'aide-soignante, notamment autour de la question du port du foulard, tandis que Lahoucine souligne l'importance des études comme facteur de réussite, d'épanouissement et d'intégration.



Éric Willems, directeur de l'Institut Saint-Joseph de Trois-Ponts, convié à s'exprimer sur la notion d'intégration via l'école qui est le fil conducteur de ce podcast, met en exergue ces parcours positifs, liés à des rencontres ou à des personnes qui ont servi de déclic à des cheminements. Cela incite, selon lui, à prendre conscience de l'impact que les conseils et paroles des accompagnants ont sur le futur des personnes accompagnées. Le DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) qui existe aujourd'hui pour accompagner les enfants migrants va dans ce sens. Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier d'un apprentissage de la langue à travers des cours de français mais aussi à travers d'autres apprentissages (mathématique, sciences, etc.) que celui spécifique de la langue, l'objectif étant d'intégrer à terme les jeunes dans des classes dites traditionnelles, en s'appuyant notamment sur l'équivalence des diplômes.

Éric Willems évoque aussi le projet AMIF (Fonds Asile, Migration et Intégration), constitué en complément, qui s'appuie sur des personnes, des enseignants, qui vont jouer le rôle de courroie de transmission

entre le milieu de vie du jeune, l'école, et au sein même de l'école, entre le dispositif DASPA et les classes traditionnelles. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé dans une transition qui n'est pas simple. Selon l'intervenant, les dispositifs DASPA et AMIF rencontrent principalement trois types de public : le public qui vient des centres d'accueil et qui sont MENA (Mineurs Étrangers Non Accompagnés), le public qui vient des centres en famille, et le public qui est en famille et soutenu par des CPAS locaux.

Une immigration sans accompagnement

En ouverture du troisième et dernier épisode de la série de podcats 2024 consacré à l'intégration par le travail, la parole est donnée à Youssef, dont le père a émigré du Maroc en 1962, et Husna, dont le père est arrivé de Turquie en 1965. Leurs pères ont quitté leurs régions d'origine pour débarquer en Belgique dans le but d'offrir une meilleure vie à leur famille. Après des tests (dents, visage, peau, poids...), ces hommes sont recrutés dans des mines de la région liégeoise (Blégny, etc.) où ils connaissent les affres et la dureté du quotidien des mineurs. Les familles prennent à leur tour le chemin de la Belgique, au début des années 70, pour s'installer avec le père que les enfants connaissent à peine. L'éducation de tous ces enfants se fait avec le soutien des parents, et l'intégration s'opère avec l'appui d'un noyau de collègues de la mine avec qui les liens sont particulièrement soudés. Derrière cette intégration, la plupart du temps vécue dans des quartiers d'habitations sociales, l'idée qui prédominait dans les familles était celle d'un retour futur au pays, chose qui ne s'est jamais passée.

Invité à s'exprimer sur cette évocation vécue de l'intégration par le travail, **Altay Manço**, directeur scientifique de l'IRFAM (Institut de Recherche, de Formation et d'Action sur les Migrations), rappelle que, globalement, les accords présidant à l'arrivée de main-d'œuvre turque et marocaine en Belgique ont été respectés tant vis-à-vis des pays d'origine que des travailleurs concernés. L'accueil de ces travailleurs ne faisait l'objet d'aucun accompagnement, si ce n'est que leur statut était légal et qu'ils bénéficiaient d'un logement collectif (sans leurs familles donc). Leur apprentissage du français n'était pas une préoccupation ; il fallait juste qu'ils communiquent, ce qui s'est fait notamment par le langage des signes ou par une série de pictogrammes mis au point pour la circonstance. Les syndicats ont développé des secteurs dédiés à ces travailleurs, ceux-ci bénéficiant en outre d'une mutuelle, ou de l'aide d'étudiants pour les traductions. Ils ont de surcroît pu bénéficier de la possibilité de faire valoir la notion de maladie professionnelle, en s'appuyant sur les démarches entreprises autour des vagues de migrations précédentes, notamment italienne. Les familles de ces travailleurs ont ensuite été invitées à les rejoindre, essentiellement pour des raisons démographiques, l'immigration apparaissant déjà à l'époque comme une solution au vieillissement de la population.

Une prise en main communautaire

L'arrêt de l'immigration intervenu en 1974, au moment de la crise pétrolière, fait suite au déclin des charbonnages. Les travailleurs turcs et marocains qui représentaient 75% du personnel des mines se sont alors dirigés majoritairement vers les secteurs du bâtiment, des infrastructures ou du chemin de fer. Nombre d'entre eux n'ont néanmoins pas

Je suis...



échappé au chômage, tout comme leurs enfants formés pour des professions qui ne pouvaient plus les accueillir, en raison notamment du début d'une mondialisation entraînant la délocalisation des entreprises. Ces personnes venues pour renforcer les rangs de la classe ouvrière belge se sont retrouvées dépourvues d'avenir professionnel. Parallèlement, la disparition des mines a entraîné celle des logements que celles-ci mettaient à disposition de leurs travailleurs, ce qui a provoqué une désertification économique avec la perte des commerces, etc. Ce phénomène, concomitant avec l'impossibilité d'un retour au pays d'origine, a entraîné un sentiment d'abandon.

La réponse de ces travailleurs à cette situation a été une prise en main communautaire. Ouverture de commerces, positionnement dans certains secteurs spécifiques (taxis, etc.) leur ont permis de se repositionner et, pour certains, de s'ériger en entrepreneurs. De cette manière, ils se sont intégrés eux-mêmes par leur force communautaire. Altay Manço le dit de manière claire : « Ils ont inventé leur façon de s'intégrer. Ils constituent une branche de la société belge. »

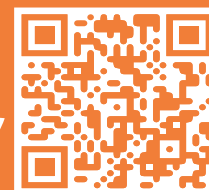
Dominique WATRIN, DisCRI ASBL

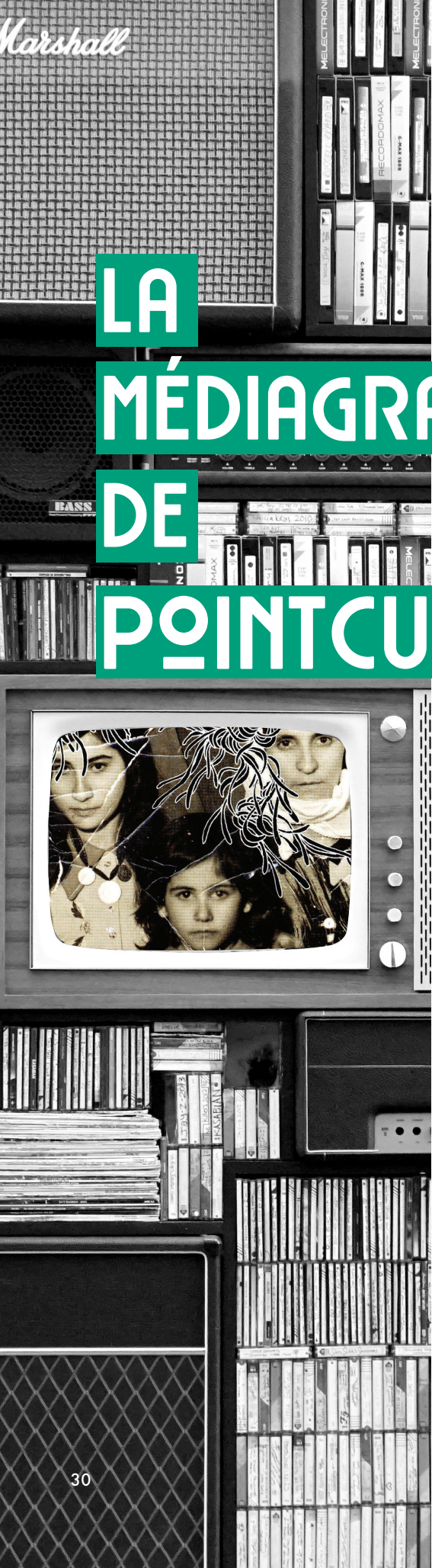
**Dans le cadre
de la Journée Mondiale des
Réfugiés, le CRIPEL a lancé
la deuxième saison de son podcast...**

DÉCOUVRIR MON HISTOIRE

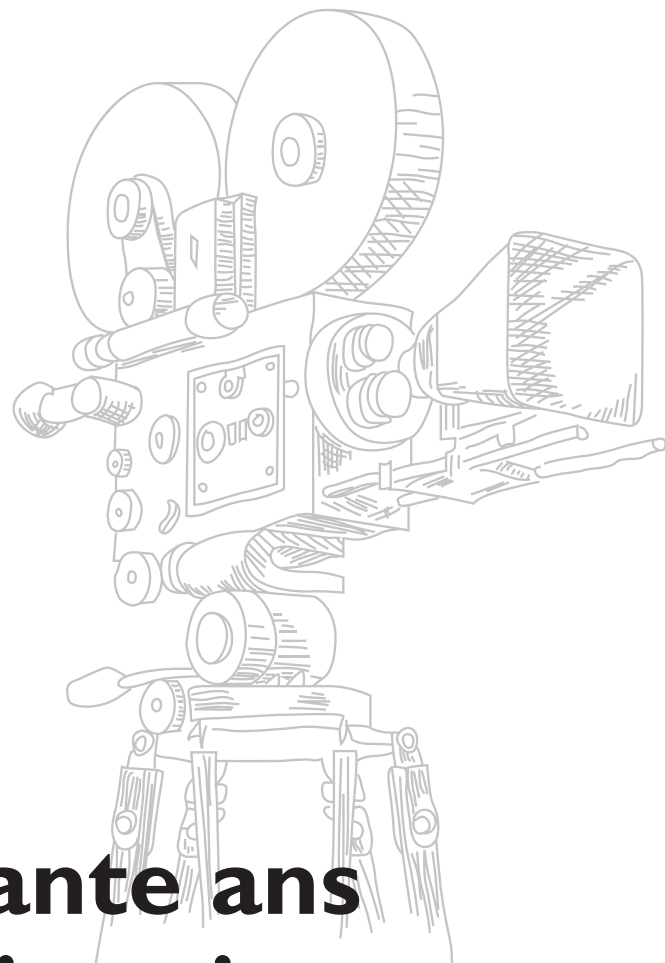
Dans cette saison, nous célébrons le 60^{ème} anniversaire de l'immigration turque et marocaine en Belgique. Vous découvrirez des récits de vie mettant en avant les expériences des personnes de la première, deuxième et troisième génération, appuyés par des experts du secteur.

**Écouter
les différents
épisodes :**





LA MÉDIAGRAPHIE DE POINTCULTURE



« Soixante ans d'immigration marocaine et turque en Belgique »

Une médiagraphie de PointCulture réalisée par Philippe Delvosalle, Anne-Sophie De Sutter, Catherine De Poortere, Geoffrey Briquet, Simon Delwart et Yannick Hustache.

Une sélection de quelques films (de fiction et documentaires) témoignant à différents moments de leur histoire individuelle ou collective des manières dont ces immigrants, leurs enfants et petits-enfants ont vécu, cherché – et souvent trouvé – leurs marques ici ; mais sans jamais vraiment oublier leur autre « chez eux ».

Carnet de notes à deux voix (2001)

Rajae Essefiani et Frédéric Fichetef

Un documentaire de révolte né de l'écœurement de Rajae Essefiani lorsque, en septembre 1999, elle entend le Ministre de la justice Marc Verwilghen se demander s'il existe une corrélation entre criminalité et origine ethnique. Mais le film n'oublie pas d'être intelligent, nuancé, complexe... Fragile et sensible, aussi. Plutôt, qu'une œuvre monolithique et léchée, il s'agit ici d'un « carnet de notes » qui fait coexister des matières très différentes : rencontres et moments d'écoute, images télévisées, archives sportives, respirations poétiques, mini-séquences de fiction... Comme une métaphore de la société réellement tolérante dont on se prend à rêver, ces images coexistent dans leurs différences.

La Vie autrement (2005)

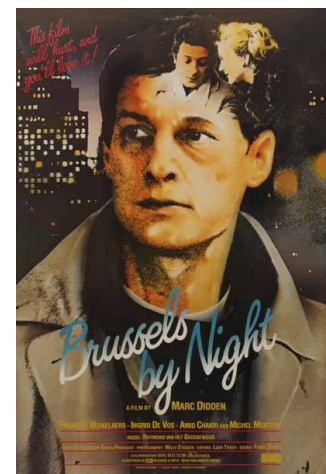
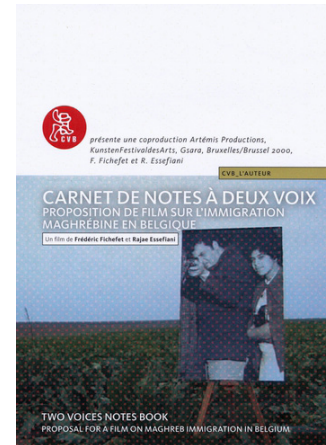
Loredana Bianconi

On retrouve dans ce documentaire tourné par Loredana Bianconi lors du quarantième anniversaire de l'émigration marocaine en Belgique deux fils rouges de son cinéma : l'importance de la question de l'exil (ses premiers films abordaient l'immigration italienne en Belgique) et sa croyance dans la force d'un cinéma de la parole et du témoignage. Quatre femmes belges d'origine maghrébine d'une quarantaine d'années – Amina, Farida, Hayat et Madiha – racontent de manière très touchante leurs choix de métiers artistiques et créatifs (chanteuse lyrique, comédienne de théâtre, etc.) et la position dans laquelle cela les mettait par rapport à leurs familles, leur culture d'origine...

Brussels by Night (1983) + Cheb (2001)

Marc Didden

Encore aujourd'hui, des décennies après que leurs grands-parents ou parents sont venus travailler en Belgique, les actrices et acteurs d'origine immigrée déplorent le peu de rôles et le peu de beaux rôles qu'on leur propose dans le cinéma d'ici. En 1983, Marc Didden filme à petit budget, en peu de prises, sur de la pellicule récupérée, un film d'errance dans lequel un personnage central désabusé et volontiers désagréable, une serveuse de bar et un chauffeur de tram marocain évoluent dans le Bruxelles de la nuit... Le personnage d'Abdel (Amid Chakir) est tout sauf anecdotique, sa présence agit comme un révélateur. Avant sa fin tragique, sa relation avec les personnages belges qu'il croise oscille entre amitié, attachement, solitude, condescendance, racisme assumé ou mal camouflé... Vingt ans plus tard, dans Cheb, Didden offrira à Chakir un nouveau rôle plus ouvert vers le happy end.



Les Barons (2008)

Nabil Ben Yadir

Les Barons est en avant tout un film d'émancipation et de sortie de l'adolescence. Nabil Ben Yadir joue d'une dérision toute belge et, au travers des parcours de Mounir, Hassan et Aziz, les champions ad vitam de la glandouille « noble », tire un portrait contrasté mais tendre de la communauté marocaine de Bruxelles. Des jeunes, coincés dans leur quartier (Molenbeek), entre petites combines et emplois sans intérêt (chauffeur à la STIB), et qui abandonnent leurs rêves de gamins pour, au final, embrasser la même vie que celles de leurs parents (et épouser la fille du quartier). Et puis il y a Malika, la sœur de Mounir, qui présente le JT (coucou Hadja Lahbib !), et qui a pris de la distance avec son frère et assume seule ses choix de vie.

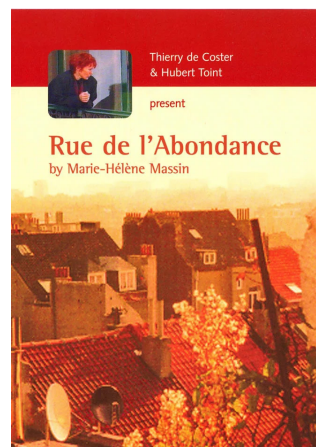


Immigration turque

Rue de l'Abondance (1995)

Marie-Hélène Massin

En 1995, le quartier de Marie-Hélène Massin est majoritairement constitué d'une communauté turque, arrivée en Belgique à partir des années 1960. La cinéaste et sa famille sont alors les derniers « anciens Belges » de ce territoire du nord de Bruxelles. Un constat qui sera à l'origine de ce court métrage documentaire. Par ce dernier, la réalisatrice s'invite dans cet entre-soi culturel, ce village dans la ville. A travers les témoignages d'un groupe de jeunes adultes, comme un pont tendu entre l'Orient et l'Occident, semble s'esquisser une chance d'intégration, par l'acceptation réciproque de la culture d'autrui.



Turquaze (2010)

Kadir Balci

Kadir Balci adapte une trame connue (Roméo et Juliette, West Side Story, Pierre et Djemilla, Kassablanca, etc.) aux communautés turque et flamande de Gand. Entre Küçüköy (quartier d'Istanbul) et le Rabot (quartier de Gand), il raconte l'histoire d'amour entre Timur, un jeune gardien de musée (incarné par son frère Burak Balci) et Sarah, jeune employée d'une agence de voyage (Charlotte Vandermeersch).

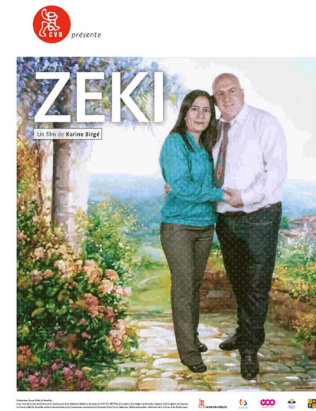
Le film évite les ornières du « feel good movie » pour se focaliser sur un moment particulier de l'histoire de Timur et Sarah (le début de leur relation est laissé hors du film) où le pacte trouble entre l'indicible, le secret et l'hypocrisie se heurte à la nécessité d'une forme de « coming out ».



Zeki (2014)

Karine Birgé

Karine Birgé vient (géographiquement) de Lorraine et (artistiquement) du théâtre quand elle rencontre Zeki lors du tournage d'un film d'atelier au Petit-Château à Bruxelles en 2003. Zeki lui vient d'une région kurde de Turquie. Il ne fait pas partie des premières vagues historiques d'immigrés turcs invités dans notre pays il y a soixante ans. Il est d'une autre génération, est arrivé ici dans un autre contexte, par d'autres chemins... Karine Birgé garde le contact avec lui, entre autre au moment d'une grève de la faim de demandeurs d'asile, et monte une pièce de théâtre avec lui. Le portrait cinématographique d'une demi-heure qu'elle réalise en 2004 combine des scènes de cinéma du réel et d'autres plus théâtrales ou Zeki rejoue à distance des moments et des lieux-clés de son parcours...



Enfants du Hasard (2017)

Thierry Michel et Pascal Colson

À une dizaine de kilomètres de Liège, Cheratte jouxte une ancienne mine à charbon qui porte le nom de Hasard. Longtemps après la fermeture des charbonnages, les familles de mineurs, d'origine turque pour la plupart, majoritairement musulmans, s'y trouvent retranchés. En filmant une année dans le parcours scolaire de leurs petits-enfants, le cinéaste montre la complexité d'une situation de dépaysement extrême. En tant que lieu de dialogue du présent avec le passé, d'une société laïque avec les coutumes d'une religion ancestrale, et d'une génération avec une autre, la classe offre un excellent cadre de discussion, modèle qui ne demande qu'à être exporté vers d'autres structures sociales.



Les Lunes rouges (2019)

Tülin Özdemir

Tülin Özdemir est belge d'origine turque, elle a grandi au cœur de l'Europe mais n'en a pas moins subi un mariage arrangé. Ce traumatisme l'amène à questionner à la fois sa famille, sa culture et l'institution du mariage. Elle s'interroge et surtout elle donne la parole, à sa tante tout d'abord. Partant de son témoignage, elle tire les fils qui la relie à sa mère, sa grand-mère, sa fille... Si les hommes ne sont pas totalement absents, il s'agit bien ici d'écouter la parole des femmes à travers les générations, de l'Anatolie à l'Europe, et d'essayer de comprendre comment trouver sa place entre traditions et émancipation.



La
campagne
de sensibi-
lisation
du CRIPEL,

#JE
PENSE
DONC
JE
VOTE !

**La population belge est-elle moins tolérante
que les autres à l'égard de l'immigration ?**

**Les immigrés occupent-ils les emplois
des travailleurs belges ?**

Les immigrés sont-ils intégrés en Belgique ?

**Les immigrés ont-ils une influence sur les
élections en Belgique ?**

L'approche des deux scrutins, du 9 juin d'abord, du 13 octobre ensuite, est l'occasion pour la plupart des acteurs de la société civile de se positionner face aux partis et à leurs représentants qui brigueront les voix des électeurs. Les centres régionaux d'intégration de la Wallonie n'échappent pas à la règle. Après la publication de leur memorandum commun (voir article déjà publié à ce sujet), ils intensifient leurs efforts sur la sensibilisation à leur cause. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer la campagne « Je pense donc je vote » lancée par le CRIPEL (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège). Avec, pour visée, de s'adresser à la fois à son public et à une audience plus large.

La campagne de sensibilisation « Je pense donc je vote » est constituée de quatre capsules vidéo diffusées par le CRIPEL sur ses médias sociaux. Celles-ci durent approximativement trois minutes et sont construites sur un canevas identique en trois parties : un micro-trottoir relayant quelques avis de citoyens à propos d'une question posée, la réponse argumentée d'un expert à la question et, pour terminer, le message du CRIPEL sur la problématique. L'objectif commun de ces capsules vidéo est de déconstruire les préjugés que les Belges peuvent avoir à l'égard des questions migratoires.

Une frilosité dommageable des Belges face à l'immigration

La première de ces capsules pose une question de fond : « *Les Belges sont-ils moins tolérants que les autres à l'égard de l'immigration ?* ». Après les quelques opinions contradictoires recueillies lors du micro-trottoir qui ouvre chacune des vidéos, l'expert consulté dresse le tableau de la question. **Jean-Michel Lafleur**, directeur adjoint du CEDEM (Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations) de l'ULiège détaille sa réponse. Il note tout d'abord que, selon plusieurs enquêtes européennes, les Belges figurent plutôt parmi les plus opposés à l'immigration, entre des pays plus ouverts comme l'Allemagne, et plus opposés comme la Hongrie, la Pologne et la Tchéquie. L'expert nuance néanmoins le tableau en précisant que, seule, une petite minorité de Belges veulent une immigration zéro. Une légère majorité des Belges veulent cependant une immigration avec des restrictions, particulièrement à l'égard de certains types de migrants, comme les Roms et les migrants de confession musulmane.

Jean-Michel Lafleur explique notamment cette frilosité face à l'immigration par le fait que la Belgique a connu plusieurs vagues de migration importantes au cours des dernières années. Cette intolérance à l'immigration a des conséquences dans la vie quotidienne des immigré.e.s, notamment sur leur capacité à participer à la vie économique et sociale du pays, et sur leur bien-être. Le message final adressé par le CRIPEL, en la personne de la coordinatrice de son service de communication, **Siobhan Renkin**, rappelle la nécessité de lutter contre toute forme de racisme et de discrimination. À cet effet, il convient, selon ses dires, d'opérationnaliser à long terme les 38 mesures du Plan wallon de lutte contre le racisme, en concertation avec les différents niveaux pouvoirs et les opérateurs de terrain. Elle ajoute qu'il faut adopter une approche intersectionnelle, tout en menant un travail de sensibilisation sur la lutte contre les extrêmes et les processus de radicalisation.

Les étrangers, source de main-d'œuvre complémentaire

La deuxième capsule aborde une interrogation, basée sur une idée préconçue souvent ressassée : « *Les immigrés occupent-ils les emplois des Belges ?* ». L'expert consulté à ce propos est **Altay Manço**, directeur scientifique de l'IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations). Il invite d'abord à redéfinir ce qu'est un.e Belge et ce qu'est un.e immigré.e, précisant qu'un.e Belge sur trois a des ascendants issus de l'immigration. Les personnes arrivées depuis peu d'années et qui sont sur le marché de l'emploi ne représentent pas plus de 10% de ce marché.

Par ailleurs, à ses yeux, les étrangers représentent une source de main-d'œuvre complémentaire à ce que les Belges proposent, en raison notamment de facteurs démographiques tels que leur jeunesse. Cela démontre que l'immigration est une nécessité, à la fois pour assurer les pensions de retraite des travailleurs arrivés en fin de carrière et pour préparer des pénuries de main-d'œuvre qui se profilent déjà. À ses yeux, une ouverture du marché de l'emploi est totalement bénéfique pour le contribuable.

Face à ces constats, le message du CRIPEL est que l'engagement de personnes étrangères peut être une solution dans un contexte wallon de pénurie de main-d'œuvre, même si de nombreux obstacles à leur mise à l'emploi subsistent. Face à ce défi et en marge de certaines difficultés (surqualification, nécessité d'une nouvelle formation, etc.), l'accès à des formations professionnalisantes est jugé fondamental, y compris pour l'apprentissage de la langue française.

Ces dispositifs permettent d'apporter une réponse adéquate aux besoins des entreprises et d'offrir aux personnes étrangères un accès plus rapide au marché du travail.

Reconnaître la différence et l'égalité

La troisième capsule évoque une problématique sensible aux yeux d'une frange de la population : « *Les immigrés sont-ils bien intégrés en Belgique ?* ». L'experte qui s'exprime, **Sandra Gasparotto**, responsable de projet au CRIPEL, pose, pour commencer, la question de la définition de l'intégration. Est-ce s'intégrer ou intégrer ? Pour elle, l'un ne va pas sans l'autre. Il est impossible de s'intégrer dans un groupe fermé. Et, autre question, être intégré, signifie-t-il être assimilé, être absorbé, oublier ses origines, devenir invisible ?

Selon elle, parler d'intégration implique la reconnaissance de la différence et l'égalité. Et ce processus demande aussi l'intégration en soi des grandes cultures des groupes auxquels on appartient (école, famille, société, etc.). L'intégration, c'est aussi participer pleinement à la vie de la société. Ce processus se heurte cependant à des obstacles (notamment du côté de la société, comme les discriminations, le racisme, etc.) face auxquels la société a mis en place des politiques, des lois et des dispositifs comme le parcours d'intégration.

Le message du CRIPEL est que l'intégration doit être un processus à double sens. **Le vivre ensemble** passe donc, pour la personne, par la connaissance de sa propre culture et de celle de l'autre.

Le respect réciproque des cultures est le fondement même d'une politique inclusive. Et l'interculturalité est entretenue par une multiplicité d'actions menées aux quatre coins de la Wallonie. Il s'agit d'un enjeu transversal qui doit mobiliser l'action publique wallonne.

Les personnes étrangères, actrices et objets des élections

Enfin, la quatrième capsule s'attarde, toujours en un peu plus de trois minutes, sur la question de savoir si « *Les immigrés ont-ils une influence sur les élections en Belgique ?* ».

Sur cette thématique cruciale à la veille de scrutins décisifs pour l'avenir du pays, **Jean Faniel**, directeur général du CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques), livre une réponse tout en nuance.

Certain.e.s immigré.e.s sont électeurs/trices pour certaines élections, en particulier les ressortissant.e.s des États de l'Union européenne qui peuvent voter aux scrutins communaux et européens, alors que les extra-européen.ne.s ne peuvent voter qu'aux élections communales. Cela induit qu'il y a toute une série d'élections où ces personnes ne peuvent pas voter et que donc, elles ont une influence sur certaines élections et pas sur d'autres. En sus, certaines personnes sont immigrées, mais porteuses de la nationalité belge, et peuvent donc voter à toutes les élections.

L'autre élément qu'il faut prendre en compte, selon Jean Faniel, est que les immigré.e.s ne sont pas seulement acteurs/trices politiques ; ils sont aussi sujets ou objets de la politique. Nombre de partis, en particulier d'extrême droite, exploitent les craintes, voire la haine, à l'égard des immigré.e.s pour tenter de progresser sur le plan électoral et, ensuite, mener des politiques qui seront défavorables aux personnes immigrées.

Le message du CRIPEL repose sur le constat que les exigences vis-à-vis des personnes étrangères sont de plus en plus nombreuses. Leurs obligations se renforcent, mais pas toujours leurs droits. Elles peuvent voter au niveau communal mais les élections aux autres niveaux ne leur sont pas accessibles, à l'exception de l'Europe pour les personnes qui en sont issues.

Leur taux de participation reste néanmoins trop faible aux communales à cause de la lourdeur administrative et de la méconnaissance de ce droit.

Le CRIPEL suggère de faciliter les démarches pour lever certains freins et d'étendre les droits de vote des personnes étrangères au niveau régional dans les mêmes conditions. Il rappelle l'importance de favoriser l'accès au droit de vote des personnes étrangères, en menant des campagnes de sensibilisation et d'information.

**#JE
PENSE
DON
JE
VOTE !**

*Retrouvez les capsules vidéos
via le QR code, sur www.cripel.be*



@cripel_asbl

Dominique WATRIN, DisCRI ASBL



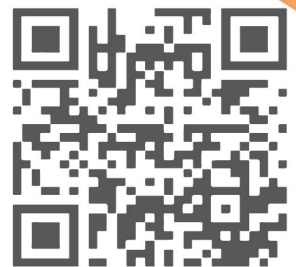
SUIVEZ NOTRE ACTU

**SUR LE SITE
DU CRIPEL**

WWW.CRIPEL.BE

Restez informé de nos activités et formations en vous inscrivant à notre newsletter.

SCANNEZ-MOI



INFOS PRATIQUES

Nos permanences

- Parcours d'Intégration
 - Jobway, service ISP
- Prendre rendez-vous en appelant le :
+32 (0)4/220 01 20
ou en vous rendant sur place.

Nous contacter par e-mail :
info@cripel.be

place Xavier Neujean 19b
4000 Liège
T : +32 (0)4/220 01 20

heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h

L'immigration
c'est l'histoire de tous!



CRIPEL a.s.b.l.

Centre Régional pour l'Intégration
des **Personnes Étrangères**
ou d'origine étrangère de **Liège**

Avec le soutien de

